



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 février 2019

Objet de la délibération

**FINANCEMENTS 2019 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX
ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEureau, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.02.024

FINANCEMENTS 2019 AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET AUX ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Claudine CORPART

La ville participe au financement de plusieurs établissements publics, il convient de fixer les montants de ces participations pour l'année 2019.

Le Centre Communal d'Action Social de la Ville d'Hennebont qui assure la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville a sollicité une augmentation de 30 000 € de la subvention qui lui est accordée par la Ville pour permettre notamment la prise en charges des nouvelles dépenses liées à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire. Le montant global de la subvention municipale serait porté à 379 000 € dont 25 000 € au titre du programme de la réussite éducative intégré au Contrat de Ville et géré par le CCAS.

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle TRIO's mis en activité depuis 2017 pour assurer les actions d'enseignement artistique et de mise en œuvre de la saison de spectacles vivants a sollicité une dotation de 634 042 €. Par rapport aux statuts adoptés par le Conseil Municipal, cette dotation intègre l'évolution des charges liées aux déroulements de carrière des agents transférés.

Le Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont qui met en œuvre la politique de conservation, de mise en valeur et d'animation du site du Haras a sollicité de la Ville le même montant qu'en 2018. La ville est donc sollicitée pour l'attribution d'une dotation financière à hauteur de 60 000 € accompagnée d'une aide matérielle estimée à 15 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la sollicitation du CCAS,

Vu la sollicitation de l'EPCC TRIO's

Vu la sollicitation du Syndicat mixte du Haras National d'Hennebont,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 4 février 2019,

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 11 février 2019,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **ACCORDE** en 2 votes les participations suivantes :

Vote n°1 :

- CCAS de la Ville d'Hennebont : 379 000 € au compte 657362
- EPCC TRIO's : 634 042 € au compte 65541

Affiché le 12 03 2019

Envoyé en préfecture le 08/03/2019
Reçu en préfecture le 08/03/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190228-D201902024-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce vote

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Vote n°2 :

- Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont : 60 000 € au compte 65541 et 15 000 € de prestations en nature.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité ce vote

Pour : 30 Contre : 3 Abstention : 0

Le Conseil Municipal adopte cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU